



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU JEUDI 11 MARS 2010**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire  
Monsieur P. CHIAPELLO,  
Monsieur D. KUHN,  
Monsieur P. ADAM,  
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire  
Madame C. COLIN, Messieurs D. MICHEL, J. HACQUARD,  
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE, F. VIEUX,  
Messieurs A. DULONDEL, E. WENGLER, M. AGUEZZAÏLOU,  
Madame V. DELABRIERE,  
Monsieur L. MANIFEL,  
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,  
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur B. HURAY qui avait donné procuration à Monsieur P. CHIAPELLO.  
Monsieur G. DUPUIS qui avait donné procuration à Madame M-T LANGLET.  
Madame C. VANDER CRUYSSSEN qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT.

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 17 Février 2010.

Nombre de Conseillers : 21  
En exercice : 21  
Votants : 21

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les isolements ont déjà été installés dans la salle du Conseil Municipal en raison de la charge de travail des services techniques municipaux et invite les Romilloises et les Romillois à participer aux Elections Régionales des 14 et 21 Mars prochains.

## **I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Janvier 2010 :**

Monsieur CHIAPELLO demande que soit rajouté au niveau de son intervention, qu'il a visité avec Madame MASSET, Déléguée Départementale de l'Education, non seulement l'école Elémentaire mais aussi l'école Maternelle.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 Janvier 2010 est approuvé à l'unanimité tel que présenté après la modification demandée par Monsieur CHIAPELLO.

## **II) Subvention aux associations :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur VIEUX travaille actuellement à l'élaboration du Budget Primitif 2010.

Il rappelle que depuis deux ans, le Conseil Municipal n'a pas augmenté le taux des impôts locaux et considérant que le coût de la vie augmente, la commune dispose de moins de ressources.

Malgré cette situation, il fait part que tout est entrepris pour maintenir les montants des subventions versées aux associations qui ont besoin de ce soutien financier.

Il indique que la proposition des subventions aux associations est stable par rapport aux subventions attribuées en 2009. Il rappelle les efforts réalisés par la commune pour les associations qui impactent le budget communal :

- la mise à disposition gratuite des salles communales,
- la construction d'un nouveau bâtiment pour les associations,
- le coût d'entretien et de fonctionnement de ces salles,
- le prêt de matériel, des véhicules Boxer et Jumper,
- la publicité faite aux associations par le biais de la Lettre de Romilly, le Bulletin Municipal, le Livret des Associations qui a été édité en ce début d'année,
- l'organisation prochaine d'une Soirée du Bénévolat.

Monsieur le Maire présente la proposition des subventions aux associations pour 2010 comme suit :

### ***SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS ROMILLOISES***

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Subv.2010 total accordée</b>
AMICALE DU PERSONNEL	2020
APNE	100
AUTHENTIK AVENTURE	500
COMITE DE JUMELAGE	13000
COMITE DES FETES	17500
DETENTE ET DECOUVERTE	1600
E.C.L.A.I.R.	2300
PT DE L'ARCHE RSA ALIZAY HANDBALL	1500
ENSEMBLE MUSICAL ROMILLOIS (Fanfare)	2200
F.C.P.E. COLLEGE	530
FSE	1500
GROUPE VAGABONDAGES	700
LA PASSERELLE	1200
LA TRUITE ARC EN CIEL	2500
LES MILLE PATTES	3400
LES ROSES D AUTOMNE	6000
MJC A.L.E.R.	165000

MOTO CLUB DE LA VALLEE DE L'ANDELLE	550
NATUROSE	50
NORMANDIE TEAM KART (NTK)	200
ORCHESTRE HARMONIE	3800
PAS ZA PAS YAKA DANSER	200
R.A.S.	6000
RESTOS DU CŒUR	1600
RPFC	21000
SAVEURS ET SAVOIRS	600
U.N.C - A.F.N	2300

C.C.A.S.	50000
COOPERATIVE SCOL ECOLE MATERNELLE	3650
COOPERATIVE SCOL GENEVOIX + CONDORCET	7015
RASED (aides enfants en diff.)	500

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS  
PROCHES DE ROMILLY**

ASSOCIATIONS	Subv.2010 total accordée
ACJAL	100
ACMEA	200
AMICALE S.P. R/PSP	700
ANDELLE ALLAITEMENT	50
ANDELLE NATATION	230
ANDELLE RANDONNEES	50
ANDELLE REMISE EN FORME	50
ARC CLUB L'ANDELLE	100
ART DES SENS	50
CERCLE PHILATELIQUE	250
CROIX ROUGE FRANCAISE	1200
DE FIL EN AIGUILLE	300
FRANCAS F.O.L.	1000
GYM VOLONTAIRE DE PITRES	100
JUDO CLUB PITRES	350
JUDO CLUB PSP	200
LE GRENIER	400
SCOUTS ET GUIDES DE France	150
TENNIS CLUB DE PITRES	170
TENNIS SQUASH PSP	450
UNSS	500

**SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS  
AUTRES**

ASSOCIATIONS	Subv.2010 total accordée
A.F.M.	50
AIDES	50
ALCOOL ASSISTANCE	50
SECOURS CATHOLIQUE	50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention :

- donne son accord au versement des subventions aux associations tel que présenté,
- charge Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2010.

Monsieur MANIFEL demande pourquoi les subventions assez conséquentes ne sont pas discutées au préalable par la commission Associations.

Monsieur le Maire fait part que la commission Finances qui propose les attributions de subvention, est composée des Adjoints, Délégués, Conseillers Municipaux, que le dossier de chaque association est consultable par les membres de la commission Associations et que les Conseillers Municipaux peuvent participer aux assemblées générales des associations.

Monsieur MANIFEL ne trouve pas logique que deux présidents d'association figurent dans la commission Finances.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que ces deux élus ne participent pas à la discussion lorsque la commission Finances se prononce sur la subvention de leur association.

### **III) Convention Conseil Général – Etude sécurité RD 321 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux de sécurité de la RD 321 et notamment l'étude technique relative à ces travaux chiffrée à la somme de 9.500 Euros H.T. Il fait part que cette étude peut être subventionnée à raison de 40 % du montant H.T. au titre des amendes de Police. Les futurs aménagements de sécurité étant situés sur le domaine public routier départemental, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer avec le Département une convention autorisant la commune à réaliser l'étude technique relative aux projets d'aménagement sécurité.

Il informe que si ces travaux sont réalisés en 2010, ils seront subventionnés à hauteur de 40 % et si lesdits travaux sont réalisés en 2011, la subvention escomptée sera de 55 %.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord au projet de convention avec le Département portant sur l'étude technique de sécurité sur la RD 321,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **IV) Pass Foncier « Petite Vallée » :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses décisions d'instaurer le PASS FONCIER entre autres sur les lotissements « La Bergerie 1 et 2 », « l'Épinette », « le Clos du Moulin Pouchet » et fait part du succès rencontré par ce dispositif.

Il informe le Conseil Municipal du souhait de la société AMEX d'instaurer le PASS FONCIER pour onze des douze parcelles du clos « La Petite Vallée ».

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer le PASS FONCIER au Clos « La Petite Vallée ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour instaurer le PASS FONCIER au Clos « La Petite Vallée »,
- décide de confier, à titre gracieux, au GILE 1%, collecteur partenaire de l'opération, la réception et l'instruction de chaque dossier de candidat au positif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le GILE toute convention utile à la mise en œuvre du dispositif du PASS FONCIER, ainsi, le cas échéant qu'avec tout autre partenaire pour le lotissement « Le Clos du Moulin Pouchet »,

- décide de procéder au versement de la subvention lors de la signature de l'acte de vente du terrain d'assise du projet.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en contrepartie du Pass Foncier au Clos « La Petite Vallée », l'entreprise AMEX participera à des frais de voirie.

#### **V) Nouveau groupe scolaire – équipement : demande de subvention.**

Monsieur CHIAPELLO présente au Conseil Municipal les projets d'équipement nécessaires pour le nouveau groupe scolaire, le remplacement de mobilier à l'école maternelle, la mise en place du P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité) aux écoles maternelle et élémentaire chiffrés à près de 37.800 Euros T.T.C.

Pour aider au financement de ces équipements, il propose de solliciter une subvention du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour équiper en 2010 en matériel et mobilier le nouveau groupe scolaire, en mobilier, l'école maternelle et en matériel pour le P.P.M.S. les deux écoles, dépenses chiffrées à 32.050,58 Euros H.T.,

- pour aider au financement de ces équipements, charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention maximum auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.

#### **VI) Tarif repas du 1<sup>er</sup> Mai :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le repas offert le 1<sup>er</sup> Mai par la commune aux habitants âgés de plus de 65 ans.

Il propose une participation de 16 Euros aux frais de repas pour les conjoints des bénéficiaires, âgés de moins de 65 ans, ainsi que pour les conjoints des Conseillers Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour demander une participation de 16 Euros aux frais de repas du 1<sup>er</sup> Mai aux conjoints des bénéficiaires âgés de moins de 65 ans ainsi qu'aux conjoints des Conseillers Municipaux.

#### **VII) Lavoir :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du lavoir pour lequel il était arrêté au budget en 2009 la somme de 20.000 Euros.

Il fait part que lors d'une étude, il s'est avéré que des travaux de mise en sécurité devront être réalisés préalablement et présente un devis de 30.106,31 T.T.C. pour la réhabilitation des murs 1, 4 et 5 et un devis chiffré à 37.572,34 Euros T.T.C. pour la réhabilitation des murs 2 et 3.

Monsieur KUHN apporte au Conseil Municipal les explications techniques pour ces deux devis qui concernent des travaux de sécurité bien distincts : rue Blingue et rue Saint-Georges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme sa décision de réhabilitation du lavoir et donne son accord pour réaliser les travaux de sécurité afférents à cette opération,

- charge Monsieur le Maire de solliciter deux subventions maximum au titre des amendes de Police,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Puis Monsieur le Maire indique que la municipalité précédente avait confié les travaux de réhabilitation du lavoir au cabinet CMA MANIERE qui les avait chiffrés à 140.000 Euros H.T.

Considérant que les services techniques réaliseront les travaux de réhabilitation prévus pour un montant de 20.000 Euros, il a appelé le cabinet CMA MANIERE afin de connaître sa position sur les indemnités auxquelles il pouvait prétendre au titre du travail réalisé et notamment des esquisses. Par courrier en date du 18 Février 2010, le cabinet CMA a donné son accord pour arrêter sa mission de maîtrise d'œuvre au stade de l'esquisse concernant la réhabilitation du lavoir en rappelant que celle-ci reste propriété intellectuelle dudit cabinet.

Compte-tenu cette décision, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération du Conseil Municipal du 23 Février 2006 attribuant la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du lavoir au cabinet CMA MANIERE et adresse ses remerciements à Monsieur Christian MANIERE pour sa position de ne pas demander d'indemnités pour le travail réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour annuler la délibération du 23 Février 2006 concernant la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du lavoir,
- charge Monsieur le Maire de rendre les esquisses au cabinet CMA.

Puis, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les objectifs et les priorités de la commune en matière d'investissement comme suit :

- construction du nouveau groupe scolaire,
- aménagement et mise aux normes THPE de l'école Maurice GENEVOIX en école Maternelle,
- agrandissement du cimetière,
- création d'une bibliothèque-médiathèque.

Concernant ce dernier projet, Monsieur le Maire propose que soit réalisée une étude en 2011 afin de se positionner.

### **VIII) Nom du nouveau groupe scolaire :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a invité l'ensemble des conseillers ainsi que le corps enseignant à proposer un nom au nouveau groupe scolaire.

Il donne lecture des neuf noms suivants pour la dénomination de cette nouvelle école élémentaire :

- La Biscutelle,
- Louise MICHEL,
- Henri GROUES,
- CONDORCET,
- Camille CLAUDEL,
- Sonia DELAUNAY,
- Louise LABE,
- Elsa TRIOLET,
- Pablo PICASSO.

Monsieur le Maire invite chaque conseiller à se prononcer.

<u>1<sup>er</sup> tour :</u>	La Biscutelle	⇒	4 voix
	Louise MICHEL	⇒	6 voix
	Henri GROUES	⇒	4 voix

	Camille CLAUDEL	⇒	4 voix
	Pablo PICASSO	⇒	1 voix
	Sonia DELAUNAY	⇒	2 voix
<u>2<sup>ème</sup> tour :</u>	La Biscutelle	⇒	4 voix
	Louise MICHEL	⇒	7 voix
	Henri GROUES	⇒	4 voix
	Camille CLAUDEL	⇒	6 voix
<u>3<sup>ème</sup> tour :</u>	Louise MICHEL	⇒	12 voix
	Camille CLAUDEL	⇒	9 voix

Considérant les résultats du vote, il est arrêté le nom de Louise MICHEL pour la nouvelle école élémentaire.

### **IX) Salon du Livre : convention D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles).**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du déroulement du Salon du Livre intitulé « Printemps Littéraire Romillois » qui se déroulera salle Louis ARAGON le Dimanche 25 Avril 2010.

Il présente au Conseil Municipal le budget prévisionnel de cette manifestation chiffrée à 6.135 Euros.

Il indique que Madame DAVID a beaucoup travaillé sur ce projet et qu'elle a sollicité, pour aider à sa réalisation, le Conseil Général et la D.R.A.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'organisation du Salon du Livre précité,
- approuve le projet du budget prévisionnel arrêté à la somme de 6.135 Euros

Monsieur le Maire fait part que le Conseil Général et la D.R.A.C. verseront chacun une subvention de 1.000 Euros pour cette manifestation et que la commune participera à hauteur de 2.850 Euros, charges de personnel comprises.

Madame DAVID informe le Conseil Municipal que de nombreux auteurs seront présents à ce Salon du Livre auquel seront associés entre autres, les élèves du collège, des écoles, les personnes âgées du F.R.P.A. La Potière. Elle souhaite et espère une très importante participation.

Monsieur le Maire remercie et félicite l'équipe qui a préparé ce Salon du Livre.

### **X) Questions diverses :**

#### **Placement :**

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que la Commune a encaissé le prix de vente du terrain du Lotissement « la Grande Ruelle » pour un montant de 472.553 Euros ainsi que le don d'une parcelle du lotissement L'Épinette pour un montant de 74.000 Euros. Il propose de placer cette trésorerie en deux comptes à terme comme suit :

1 x 500.000 Euros  
1 x 46.000 Euros

Puis Monsieur VIEUX rappelle au Conseil Municipal l'emprunt de 1.500.000 € contracté par la Commune pour les travaux du nouveau Groupe Scolaire à un taux préférentiel de 3.66 %,

- que celui-ci a justement été réalisé en décembre compte tenu la conjoncture qui prévoyait une hausse des taux en début d'année 2010,
- que les analyses et prospectives qui ont été effectuées auprès des organismes de crédit ont démontré que l'encaissement en une seule fois était bien plus intéressant que des tirages successifs.
- que les travaux de construction du groupe scolaire ont pris du retard compte tenu les conditions climatiques.

Aussi pour ces raisons, Monsieur VIEUX propose au Conseil Municipal de placer en plusieurs comptes à terme au Trésor Public pour une durée maximale de 1 an une partie du produit de l'emprunt comme suit :

4 x 250.000 Euros

Monsieur VIEUX précise au Conseil Municipal que les décaissements de ces comptes à terme se feront au fur et à mesure du paiement aux Entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour placer les produits de la vente du terrain du lotissement « La Grande Ruelle », du don d'un terrain du lotissement L'Épinette, d'une partie de l'emprunt pour le nouveau groupe scolaire en plusieurs comptes à termes au Trésor Public, tels que présentés par Monsieur VIEUX,
- autorise Monsieur le Maire d'une part, à effectuer sur une durée maximale d'un an les placements de trésorerie sur des comptes à terme, d'autre part, à mettre fin en fonction des besoins, de ces comptes à terme.

### **Cession de terrain à l'Euro symbolique :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier des Consorts TAILLEUX qui proposent de céder à la commune à l'Euro Symbolique, la parcelle sise Avenue de la Gare, cadastrée section AE 228 d'une superficie de deux ares 78 ca et sur laquelle se trouvent des tilleuls.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que pratiquement tous les arbres qui bordent l'Avenue de la Gare sont entretenus et taillés par les services techniques municipaux et que ceux des consorts TAILLEUX ne sont pas mis en forme à la même période. Il indique que si le Conseil Municipal se prononce favorablement, cela engendrera une charge de travail supplémentaire pour les services techniques municipaux mais permettra d'avoir un aspect plus homogène des arbres. Cette cession ne se fera qu'à la condition que les consorts TAILLEUX prennent à leur charge les frais de notaire.

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande des Consorts TAILLEUX, Monsieur et Madame VANDER CRUYSSSEN ont été contactés puisqu'ils ont également des arbres bordant l'Avenue de la Gare, dans la continuité de la parcelle des Consorts TAILLEUX. Ils ont été sollicités pour savoir s'ils étaient disposés à céder à l'Euro symbolique les parcelles Avenue de la Gare cadastrées sections AE 246 et 247.

Par courrier en date du 25 Février 2010, les Consorts VANDER CRUYSSSEN se sont prononcés favorablement pour une cession à l'Euro symbolique des parcelles cadastrées AE 246 et 247 mais qu'ils ne s'engageront qu'en fonction des charges notariales.



Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est favorable à cette cession de terrains uniquement si la commune n'a pas de frais de géomètre et notaire à supporter, compte-tenu qu'elle devra assurer l'entretien des arbres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour accepter la cession à l'Euro symbolique des parcelles cadastrées section AE 228 des Consorts TAILLEUX et sections AE 246 et 247 des Consorts VANDER CRUYSSSEN uniquement si la commune n'a pas à supporter les frais de géomètre et notaire afférents à ces opérations,
- charge la commission Urbanisme-Voirie d'engager la procédure de cession,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer toutes les pièces afférentes à ces deux dossiers.

### **Côte Atlantique :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son action, son soutien lors d'importants sinistres, dont le dernier en faveur des communes sinistrées d'Haïti.

Il propose d'aider les communes de Vendée et de Charente Maritime, durement frappées lors de la catastrophe qui s'est abattue sur la côte Atlantique dans la nuit du 27 au 28 Février 2010, moyennant un don de 200 Euros par le biais du Carrefour des Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention, donne son accord pour aider les communes sinistrées de Vendée et Charente Maritime par le biais du Carrefour des Communes en leur envoyant une subvention de 200 Euros.

### **XI) Communications et informations :**

#### **MJC A.L.E.R. :**

Monsieur le Maire fait part de la situation délicate d'une association locale. Il rappelle au Conseil Municipal le partenariat entre la commune et la MJC A.L.E.R. et indique qu'après qu'il ait rencontré les représentants de cette structure, il a compris qu'il fallait enlever 35 heures de charges de personnel et que le choix porterait sur les vacataires. Il savait que la situation financière n'était pas très bonne à la MJC A.L.E.R. et qu'il allait être nécessaire pour les responsables de cette association de prendre des décisions.

Puis, il fait part qu'il a appris par trois salariés de cette association que leur temps de travail a été ramené de 35 heures à 32 heures, 20 heures et 18 heures.

Il trouve cette situation, pour les salariés permanents touchés par cette mesure, inhumaine. Il craint qu'ils rencontrent des difficultés avec un salaire brut d'environ 1.000 Euros et appréhende une démotivation.

Monsieur le Maire fait part également que la commune s'est beaucoup investie dans cette structure avec entre autres, le multimédia, la WEB 2R. Il souhaite que la solution retenue par la MJC A.L.E.R. ne mette pas en péril une des activités existantes.

Monsieur le Maire propose à Monsieur Patrice ADAM, Président de l'association, d'apporter d'éventuelles informations complémentaires.

Monsieur ADAM préfère prendre la parole à la fin de la séance, lorsque la parole est donnée au public.

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal du travail remarquable effectué par les deux trésoriers de la MJC A.L.E.R. et indique que la MJC se trouve dans la bonne direction.

### **Syndicat des Eaux :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat des Eaux qui fait part que les travaux de renouvellement du réseau AEP, rue de la Libération, seront effectués cette année. Il approuve cette décision, qui permettra la réalisation des travaux de sécurité en 2011.

Monsieur DUPUIS fait part que ces travaux, estimés à environ 290.000 Euros H.T., seront pris entièrement en charge par VEOLIA.

### **Activité commerciale autour d'Intermarché :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'activité commerciale autour d'Intermarché pourrait démarrer en fin d'année 2010 et que le coût des travaux sera pris en charge par le groupement « Intermarché ».

### **SY.G.O.M. – déchetterie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'extension de la déchetterie devraient démarrer prochainement, que le SY.G.O.M. a obtenu l'autorisation du passage de la ligne E.D.F. sous la voie ferrée.

Il fait part que l'investissement prévu est d'environ 500.000 Euros et que la déchetterie dessert dix communes avec une population totale de près de 8.500 habitants.

Il indique que cet investissement permettra à dix voitures de décharger sur les quais, que l'accès sera plus sécurisé, que les gardiens bénéficieront d'un meilleur confort, que la sécurité par rapport aux matériaux et l'environnement sera améliorée.

Puis, il fait part que la déchetterie de Romilly sur Andelle sera la première déchetterie rénovée par le SY.G.O.M. parmi toutes celles qui seront rénovées. Pendant la période des travaux, les Romillois pourront utiliser les déchetteries de Charleval et Alizay et qu'il sera mis à leur disposition une benne pour les déchets verts.

### **Totem Communauté de Communes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation d'un totem par la Communauté de Communes sur la RD 321 lorsqu'on arrive de Pont de l'Arche.

### **FC TVA :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé la convention de versement anticipé du FC TVA. Il rappelle l'engagement de la commune à mandater en 2009 les dépenses d'investissement d'un montant de 947.996 Euros et indique que ces dépenses se sont élevées à 1.095.939 Euros. La TVA à percevoir en 2010 s'élève à 150.000 Euros.

### **Etablissements CENTAURE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les établissements CENTAURE, pour rester implantés à Romilly sur Andelle, ont besoin d'espace. Il fait part que cette entreprise a implanté deux bungalows et qu'elle a besoin de 10.000 m<sup>2</sup>.

Il rappelle que la Communauté de Communes vend 4.000 m<sup>2</sup> à 6 Euros le m<sup>2</sup> à côté des établissements PORTAFEU.

### **Assurance du mobilier urbain :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le groupe AXA prend en charge, sans augmentation de cotisation, l'assurance du vélo et de son parterre Côte Jacques ANQUETIL, des deux panneaux directionnels et d'information et des cinq plans de la commune.

### **Palmes Romilloises :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la remise des Palmes Romilloises à 15 diplômés du travail, à 16 élèves du collège ayant obtenu une mention au Brevet, aux 6 familles romilloises ayant réalisé les meilleures illuminations de Noël et à 9 autres romillois méritants a rencontré un grand succès.

### **Départ en retraite :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le Docteur Jean-Louis DALLEINNE qui exerçait au cabinet médical a fait valoir ses droits à la retraite.

### **Inauguration de la Boucle de randonnée « Edmond et Caliste » :**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à participer le 25 Mars prochain à l'inauguration de la boucle de randonnée « Edmond et Caliste » et le 28 Mars à la grande randonnée pour tous à 14h30 Place des Deux Amants.

### **Le Sport, ma santé :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation de la journée du 22 Mai prochain « Le Sport, ma santé ».

### **Remerciements :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements :

- de l'association Jumbo Run pour l'accueil qui leur a été réservé lors de leur rallye,
- de Madame Claudine PINGUE pour les marques de sympathie témoignées lors de son départ en retraite,
- de Madame Josette PALIER-LEBRETON pour les marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de Monsieur Daniel PALIER.

### **XII) Tour de table :**

Madame DAVID invite les Conseillers Municipaux à participer nombreux :

- le 16 Mars lors de la Semaine de la Poésie au spectacle « Cabaret Poétique » salle Aragon. Elle indique que les collégiens participeront à cette soirée.
- le 17 Mars, au concert de guitare à la salle ARAGON.

Concernant le Salon du Livre, elle fait part que 37 auteurs dont 3 têtes d'affiche ont prévu d'y participer.

Madame DELABRIERE fait part au Conseil Municipal que la Fête de la Peinture se prépare et se déroulera sur le stade Maurice FLEURIEL. Concernant les Pinceaux de l'Andelle, l'exposition aura lieu salle Louis ARAGON du 08 au 11 Juin. 16 classes maternelles et élémentaires sont engagées dans le projet.

Monsieur DUPUIS informe le Conseil Municipal que la commune de Douville organisera le 20 Juin prochain la Journée du Vélo.

Il fait part que les anciens vélos seront repeints lors de la Fête de la Peinture.

Au niveau du S.I.A.E.P., il indique que le syndicat n'a pas relevé ses tarifs et que la station de pompage de Douville est prête à fonctionner.

Monsieur MICHEL informe le Conseil Municipal que le syndicat des deux gymnases n'a pas prévu d'augmenter la participation des communes au Budget Primitif.

Monsieur HOUSSAYE fait part au Conseil Municipal, au niveau de « l'économie » :

- de la création de deux entreprises,
- Madame Corinne JEAN, 61 Chemin du Mâconnais : prestations dans le secteur automobile,
- Madame Ingrid DAUBERCIES, 759 Avenue de la Gare : cabinet libéral d'orthophonie.
- de la cessation d'activité de Monsieur David GUERRIER, Résidence de Biebesheim.

Au niveau de l'hébergement, des chambres d'hôtes et des gîtes, Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010, il y aura obligation de se déclarer en mairie, conformément à la réglementation.

Monsieur HOUSSAYE remercie tous ses collègues pour la distribution du guide des associations.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des manifestations suivantes :

- le 12 Mars : information sur l'utilisation du défibrillateur au C.A.R.R.E.,
- le 13 Mars : ouverture de la pêche,
- le 13 Mars : Loto du Comité des Fêtes, salle Louis ARAGON.
- le 20 Mars : Gala de l'Orchestre d'Harmonie,
- le 26 Mars : Forum des Métiers, salle Louis ARAGON, avec le GIVAPE et la participation de 50 entreprises et 1200 collégiens,
- le 27 Mars : Bourse aux Vêtements avec La Passerelle,
- le 27 Mars : Soirée Dansante organisée par R.A.S.

Monsieur KUHN fait part au Conseil Municipal :

- des travaux de finition de la piste cyclable,
- que deux agents ont travaillé pendant 3 jours à la préparation de l'inauguration de la Boucle d'Edmond et Caliste,
- que les travaux de réfection de la bibliothèque devraient être terminés fin Mars.

Monsieur ADAM informe le Conseil Municipal :

- que les ateliers d'équilibre au F.R.P.A. La Potière fonctionnent bien et que les participants sont très satisfaits de cette prestation,
- que les travaux de réhabilitation au F.R.P.A. La Potière avancent et qu'une réunion avec les représentants de Eure Habitat s'est déroulée le Vendredi 12 Mars en mairie,
- qu'une réunion est arrêtée le 31 Mars entre les habitants de la Moineaudière et Eure Habitat, propriétaire des logements.

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal qu'il travaille sur le projet de budget qui sera présenté le 02 Avril, et qu'il a rencontré le nouvel agent comptable de Charleval, Monsieur DUBOIS.

Madame COLIN fait part au Conseil Municipal des remerciements de la Paroisse pour la tête de loup.

Monsieur DULONDEL informe le Conseil Municipal de l'avis favorable de la Police de l'Eau pour les travaux de la station d'épuration. Ces travaux se dérouleront sur une période de 15 mois dont 2 mois d'étude qui ont démarré début Mars.

Il fait part des problèmes des travaux d'assainissement arrêtés rue des Hautes Rives puisque les subventions prévues ne seront pas versées.

Monsieur AGUEZZAILOU informe le Conseil Municipal que l'inauguration de la boucle communale d'Edmond et Caliste constitue un grand événement qui se déroulera sur quatre jours avec la participation de nombreux partenaires.

Il fait part que le 28 Mars, une très intéressante exposition retraçant l'histoire et la particularité des coteaux sera présentée dans la salle du C.A.R.R.E.

Monsieur MANIFEL tient à féliciter les deux trésorières de la MJC A.L.E.R. pour l'important travail réalisé.

Il s'interroge sur le devenir de cette association, de sa future gestion, compte-tenu de la situation professionnelle de ces deux trésorières. Il déplore que la diminution des versements de la Caisse d'Allocations Familiales ait une telle conséquence sur les salariés. Il demande que la commune s'interroge sur la situation de la MJC A.L.E.R.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

M-T LANGLET

Jean-Luc ROMET